

République Française - Département d'Indre-et-Loire

COMMUNE de VERNOU-sur-BRENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 JUILLET 2022

**Convocation adressée aux Conseillers par courrier le :**

28 juin 2022

**Effectif légal du Conseil : 23**

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 23

Présents : 16

Votants : 20

**Résultats du vote :**

Voix « POUR » : 16

Voix « CONTRE » : 0

Abstentions / blancs : 4

L'an deux mille vingt deux, le trente mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de VERNOU-sur-BRENNE, légalement convoqué le 28 juin 2022 par Madame le Maire. Mme DEVALLEE Pascale, s'est réuni en session ordinaire.

Il a été procédé à l'appel nominal.

**Etaient présents les conseillers municipaux suivants, formant la majorité des membres en exercice :**

Mme DEVALLEE Pascale, Mme FERRAND Claude, M. LEBREC Michel, Mme GOURON Claude, M. TARBE de SAINT-HARDOUIN Patrice, M. MAZET Franck, Mme COMMUNAL Renée, Mme BONZON Marie-Claude, M. FROGER David, M. ROBIN Xavier, Mme DUBRAY Françoise, Mme LABREVOIT Sandrine, M. LESAGE Mathieu, M. BONZON Sébastien, Mme DELALEUF Marie, M. LANDAIS Romain.

**Etaient absents et excusés ayant donné pouvoir :**

M. SIMONIN Denis donne pouvoir à Mme DEVALLEE Pascale

M. CHAMPION Pierre donne pouvoir à M. TARBÉ Patrice

Mme HENNEQUET-ANTIER Christelle donne pouvoir à Mme FERRAND Claude

M. DEVALLEE Victorien donne pouvoir à Monsieur TARBÉ Patrice

**Etaient absents excusés : Néant**

**Etaient absents non excusés :**

Mme PELLUAU Carole

Mme MERCIER Céline

Mme CHASLE Sophie

Transmission en Préf. , le  
Publié, affiché, notifié, le

Madame COMMUNAL Renée a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

**CERTIFIE EXECUTOIRE**

Le Maire,



**DELIBERATION N° 31 / 2022**

**TARIFS GARDERIE SCOLAIRE 2022/2023**

Monsieur Franck MAZET, adjoint au Maire, délégué aux affaires scolaires, propose au conseil municipal de fixer les tarifs de cantine scolaire et de garderie périscolaire, à partir de la rentrée 2022/2023.

A propos des tarifs de la garderie, il est proposé d'adopter une hausse des tarifs de 3%, soit un taux horaire de 2,26 € TTC par heure et 1,13 € TTC par demi-heure.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 16 voix pour et 4 abstentions :**

- **approuve** la nouvelle tarification ci-dessus des tarifs de la garderie.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

**Madame le Maire,  
Pascale DEVALLEE**

